

# Plan d'études Cadre PEC

## Plan d'études cadre 2017

**Master of Science conjoint HES-SO – UNIL  
en Sciences de la Santé à orientations  
Ergothérapie, Nutrition et diététique,  
Physiothérapie, Sage-femme, Technique en  
radiologie médicale (MScSa)**

## Table des matières

1. Fiche signalétique .....	3
2. Profil .....	4
3. Buts de la formation.....	4
4. Durée et forme des études .....	4
5. Structure et calendrier de la formation.....	5
6. Référentiel de compétences .....	6
7. Cadre de qualification (nqf.ch-HS).....	7
8. Pédagogie .....	8
9. Les modules .....	8
9.1. Les modules du tronc commun, 30 ECTS .....	9
9.2. Modules spécifiques aux orientations et module intégratif, 30 ECTS.....	9
9.3. Travail de master, 30 ECTS .....	9
10. Planification de la formation.....	10
Annexe 1 : Référentiel de compétences spécifiques aux différentes orientations .....	11
<b>Orientation Ergothérapie</b> .....	11
<b>Orientation Nutrition et diététique</b> .....	12
<b>Orientation Physiothérapie</b> .....	13
<b>Orientation Sage-femme</b> .....	14
<b>Orientation TRM</b> .....	15
Annexe 2 : Plan d'étude du Master of Science conjoint HES-SO-UNIL en Sciences de la Santé à orientations .....	16

## 1. Fiche signalétique

Nom :	Master of Science conjoint HES-SO – UNIL en Sciences de la Santé à orientations (MScSa)
Diplômes décernés :	Master of Science en Sciences de la Santé orientation en Ergothérapie Master of Science en Sciences de la Santé orientation en Nutrition et diététique Master of Science en Sciences de la Santé orientation en Physiothérapie Master of Science en Sciences de la Santé orientation Sage-femme Master of Science en Sciences de la Santé orientation en Technique en radiologie médicale
Domaine d'études :	Santé
Profil :	Filière interprofessionnelle d'études.
Positionnement :	Le MScSa appartient au portefeuille de formation Master du domaine Santé de la HES-SO. Il est développé conjointement avec l'Université de Lausanne (UNIL).
Type :	Filière d'études à plein-temps ou à temps partiel
Durée :	3 semestres au minimum et 6 semestres au maximum
Crédits :	90 ECTS
Hautes écoles partenaires :	HES-SO HES-SO Master, Lausanne Haute école de santé Genève - HEdS-GE HES-SO Valais-Wallis - Haute école de Santé - HEdS Haute école de travail social et de la santé – EESP - Lausanne – HETS&Sa HESAV - Haute Ecole de Santé Vaud Université de Lausanne – UNIL Institut universitaire de formation et de recherche en soins - IUFRS
Institutions socio-sanitaires :	La filière collabore avec les institutions socio-sanitaires de la Suisse Romande et en particulier avec les deux hôpitaux universitaires.
Organisation de l'enseignement :	Les cours ont majoritairement lieu à Genève et à Lausanne et sont en principes organisés sur des journées pleines, mercredis, jeudis et vendredis.

## 2. Profil

Le Master of Science conjoint HES-SO – UNIL en Sciences de la Santé à orientations en Ergothérapie, Nutrition et diététique, Physiothérapie, Sage-femme et Technique en radiologie médicale (MScSa) est un master de 90 ECTS<sup>1</sup> destiné aux titulaires d'un Bachelor de l'une de ces orientations.

Cette filière interprofessionnelle d'études est conçue pour permettre aux étudiant-e-s de viser un rôle de pratique avancée dans leurs professions respectives. La formation permet d'élargir et d'approfondir les connaissances dans les champs professionnels de chacune des orientations et dans le domaine de l'interprofessionnalité.

## 3. Buts de la formation

Le but du MScSa est de fournir une formation en santé fondée sur des bases scientifiques et méthodologiques et orientée vers l'exercice d'une discipline spécifique dans une perspective interprofessionnelle.

La formation met l'accent sur les capacités de recherche, sur le leadership dans le transfert des résultats de recherche dans les pratiques ainsi que sur les compétences et la collaboration interprofessionnelles. Sur le plan interprofessionnel, il vise l'élargissement de connaissances communes aux professions portant sur les populations, les besoins de santé et le système socio-sanitaire, ainsi qu'aux modèles de collaboration et de communication. Dans chaque profession, il développe une connaissance élargie des savoirs disciplinaires spécifiques et une capacité à suivre et à répondre aux évolutions des besoins en santé de la population.

Les compétences acquises permettront aux diplômé-e-s de :

- augmenter, approfondir et améliorer leurs savoirs experts dans leur profession ;
- accroître leurs capacités décisionnelles cliniques et améliorer leur jugement face à des situations complexes et incertaines ;
- étendre leurs connaissances du contexte socio-sanitaire et de ses enjeux et contribuer au développement de pratiques innovantes ;
- exercer des fonctions de leadership dans leur milieu professionnel ;
- développer des pratiques scientifiquement fondées et en superviser l'implantation dans leurs milieux d'intervention ;
- développer et diriger des projets cliniques et de prévention ou de promotion de la santé ;
- produire des connaissances et les communiquer à des publics spécialisés ou non ;
- renforcer la collaboration interprofessionnelle et l'autonomie des professions de la santé dans des modèles novateurs.

## 4. Durée et forme des études

Le MScSa est dispensé sous deux formes :

- Plein-temps sur 3 semestres. La durée maximale est de 6 semestres ;
- Temps partiel sur 6 semestres. La durée maximale est également de 6 semestres.

---

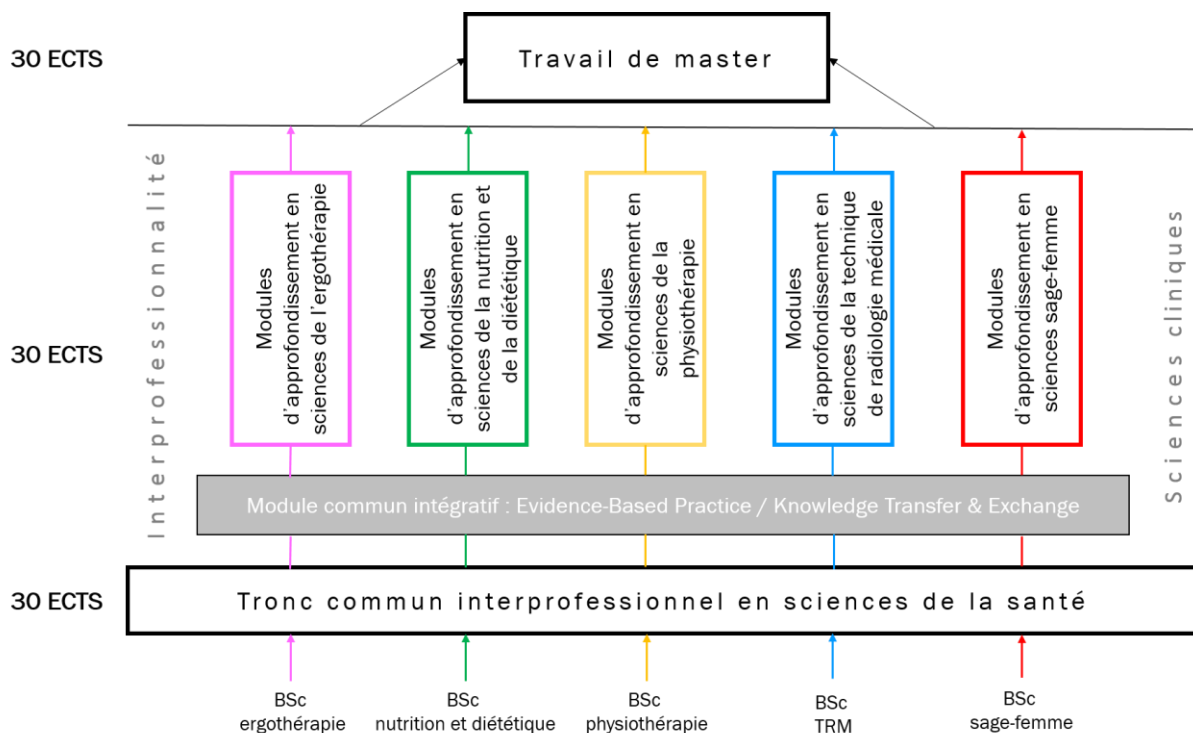
<sup>1</sup> ECTS : European Credit Transfer and Accumulation System

## 5. Structure et calendrier de la formation

Le MScSa est organisé en trois parties évoluant temporellement en parallèle : un tronc commun aux cinq orientations, une partie spécifique pour chacune des professions concernées et un travail de master. Les crédits ECTS sont distribués comme suit dans différents modules :

- **tronc commun** : 30 ECTS répartis dans 5 modules. Dans une logique de complémentarité scientifique et de développement de synergies, ces enseignements sont largement partagés avec le Master ès Sciences en sciences infirmières conjoint UNIL – HES-SO (MScSI) ;
- **partie spécifique à chacune des orientations** : 30 ECTS répartis dans 3 à 5 modules par orientation et 1 module intégratif largement partagé par les orientations ;
- **travail de master** : 30 ECTS regroupés dans un module qui se déroule sur l'ensemble de la durée de la formation.

Schéma du concept du Master of Science en Sciences de la Santé à orientations.



L'année académique est constituée de deux semestres, le semestre d'automne (SA) débute à la semaine 38 et le semestre de printemps à la semaine 8 du calendrier civil. Conformément aux normes de la HES-SO, les modules de cours sont organisés pour chaque semestre sur 16 semaines. Le travail personnel encadré et autonome est réparti sur l'ensemble de l'année.

## 6. Référentiel de compétences

Le référentiel de compétences du MScSa s'appuie sur les compétences définies par la KFH pour les professions de la santé au niveau master et est organisé autour des rôles professionnels tels que décrits dans le modèle CanMEDS : expert-e, communicateur-trice, collaborateur-trice, manager-euse, promoteur-trice de la santé, apprenant-e et formateur-trice, et, professionnel-le (Ledergerber, *et al.*, 2009). Pour chacun de ces rôles professionnels, des compétences communes à l'ensemble des professionnels concernés et des compétences spécifiques par orientation (Annexe 1) ont été déclinées. Les compétences communes ne se limitent pas au tronc commun mais couvrent l'ensemble de la formation.

**Tableau 1 :** Compétences communes aux 5 orientations développées dans le MScSa.

MSc en Sciences de la Santé à orientations, compétences communes aux 5 orientations	
<b>A. Rôle d'expert</b>	
Am1	Dans le domaine général de la santé, les professionnel-le-s de niveau master contribuent à la compréhension de l'évolution des problématiques de santé et à la définition des réponses innovantes à leur apporter.
Am2	Ils et elles maîtrisent diverses méthodologies scientifiques leur permettant de participer significativement à l'accroissement de la connaissance dans le domaine de la santé, de diriger et de faciliter le transfert des connaissances vers l'exercice professionnel, de concevoir et d'implémenter des projets de développement clinique et de promotion et prévention de la santé.
Am3	Ils et elles gèrent des problèmes complexes caractérisés par leur incertitude, leur imprévisibilité, leur nouveauté et prennent des décisions adaptées et efficaces qui tiennent compte de la maladie, des personnes et de leur contexte de vie, des données probantes et du système socio-sanitaire.
<b>B. Rôle de communicateur</b>	
Bm1	Les professionnel-le-s de niveau master diffusent les résultats de la recherche et de leurs travaux à des publics spécialisés, à des experts ou à d'autres <i>stakeholders</i> .
Bm2	Ils et elles sont en mesure d'informer le grand public sur des thèmes de santé relevant de leur expertise et sur leurs prestations et peuvent contribuer à la mise en place de systèmes d'information novateurs.
Bm3	Ils et elles sont des interlocuteurs pour la mise en place des politiques de santé dans leur domaine.
Bm4	Ils et elles maîtrisent des processus de communication socio-professionnelle (prise de position, médias...)
<b>C. Rôle de collaborateur</b>	
Cm1	Les professionnel-le-s de niveau master travaillent de manière interprofessionnelle et peuvent gérer des conflits de division du travail et assurer un leadership dans le respect des compétences des différents protagonistes.
Cm2	Ils et elles sont en mesure d'innover dans le domaine de la collaboration interprofessionnelle et de contribuer à l'établissement de nouvelles formes de partenariat dans le travail d'équipe dans le domaine de la santé.
<b>D. Rôle de leader</b>	
Dm1	Les professionnel-le-s de niveau master accompagnent et supervisent leurs collègues dans la mise œuvre des évidences scientifiques et « des bonnes pratiques » (best practice).
Dm2	Ils et elles élaborent et conduisent la mise en pratique des moyens d'intervention et facilitent les changements.
Dm3	Ils et elles gèrent des processus complexes et initient des projets et des programmes de management par la qualité et dans une perspective de durabilité.
Dm4	Il et elles dirigent des équipes notamment dans le cadre d'unités de soins, de projet, de formation.
<b>E. Rôle de promoteur de la santé (Health Advocate)</b>	
Em1	Les professionnel-le-s de niveau master s'engagent au niveau de la collectivité dans la promotion de la santé et la prévention des risques de santé.
Em2	Ils et elles défendent et peuvent représenter les intérêts des usagers et usagères du système de santé auprès des pouvoirs et des administrations publiques ou d'autres acteurs du système de santé.

F. Rôle d'apprenant et de formateur	
Fm1	Les professionnel-le-s de niveau master disposent d'un ensemble de connaissances méthodologiques et pédagogiques leur permettant de concourir à la professionnalisation de leurs disciplines.
Fm2	Ils et elles enseignent dans des contextes professionnels ou interprofessionnels.
Fm3	Ils et elles actualisent leurs connaissances et leurs compétences tout au long de leur carrière notamment en rapport avec les développements scientifiques et technologiques.
G. Rôle de professionnel	
Gm1	Les professionnel-le-s de niveau master promeuvent les normes éthiques dans leurs activités cliniques, de recherche et d'enseignement.
Gm2	Ils et elles ont une approche critique de leurs diverses pratiques et sont en mesure de relever les défis de santé qui interpellent les professionnels de la santé et leurs usagers-ères.
Gm3	Ils et elles contribuent à la définition de standards professionnels et à la reconnaissance des professions non médicales de la santé.

## 7. Cadre de qualification (nqf.ch-HS)

Les compétences communes sont mises en rapport avec le niveau 7 du cadre de qualification pour les hautes écoles suisses (nqf.ch-HS) dans la matrice des compétences présentée ci-dessous.

**Tableau 2** : Matrice des compétences communes aux 5 orientations du MScSa et du niveau 7 du cadre de qualification pour les HE Suisses.

Compétences MScSa →	A			B				C		D				E		F			G			
	1	2	3	1	2	3	4	1	2	1	2	3	4	1	2	1	2	3	1	2	3	
Connaissances et compréhension	x	x		x				x		x		x		x		x	x	x				x
Application des connaissances et de la compréhension	x	x	x			x	x				x	x	x		x							
Capacité de former des jugements		x	x		x			x	x		x				x				x	x		
Savoir-faire en termes de communication		x		x	x	x	x	x	x				x				x		x			
Capacités d'apprentissage en autonomie	x										x				x		x	x	x			x

Rôles professionnels du référentiel de compétences MScSa :

A : Expert ; B : Communicateur ; C : Collaborateur ; D : Manager ; E : Promoteur de la santé ;

F : Apprenant et formateur ; G : Professionnel.

## 8. Pédagogie

Le MScSa privilégie une pédagogie participative avec un faible ratio cours/travail personnel. Les modalités d'enseignement exigent l'implication des étudiant-e-s dans des activités d'intégration des connaissances telles que par exemple :

- la recherche d'informations pour argumenter une position par l'exploration et l'analyse critique de la littérature scientifique, professionnelle ou politique ;
- l'étude de situations professionnelles complexes au travers de différentes grilles de lecture ou modèles théoriques ;
- l'analyse de sa propre pratique ou posture professionnelle au regard de nouvelles connaissances et approches.

La restitution des résultats de ces activités par les étudiant-e-s fait partie intégrante du processus d'apprentissage et prend des formes très variées dans le MScSa. Il s'agira par exemple d'une présentation orale individuelle, d'une synthèse argumentée en groupe, de la réalisation d'un poster, de la présentation d'un portfolio, de la rédaction d'un rapport ou d'une prise de position.

## 9. Les modules

Chaque module forme « un ensemble structuré et cohérent d'activités d'enseignement et d'apprentissage » (CRUS, 2004, Recommandation ECTS), intelligible pour les étudiant-e-s. A l'exception du module travail de Master, les modules se déroulent sur un semestre. Certains modules sont subdivisés en unités d'enseignement mais c'est le module dans son ensemble qui représente l'unité de promotion. Les cours partagés entre le MScSa et le MScSI le sont par module ou par unité d'enseignement.

Les évaluations sont notées de 6 (meilleure note) à 1. Pour chaque module, les crédits ECTS sont octroyés en bloc si l'étudiant-e obtient une moyenne de module égale ou supérieure à 4. Lorsque le module est subdivisé en unités d'enseignement, la note du module est calculée par la moyenne des notes obtenues pour chaque unité d'enseignement pondérées par les crédits ECTS qui lui sont attribués.

Chaque module fait l'objet d'un descriptif de module publié et mis à disposition des étudiant-e-s. Les informations suivantes y sont notamment spécifiées : sous quelle forme sont dispensés les enseignements, leur caractère obligatoire ou à option, leur périodicité, leur mode d'évaluation, ainsi que la répartition des crédits ECTS qui leur sont rattachés. Le descriptif de module précise également si la remédiation est possible, sous quelles conditions et quelles sont les modalités de remédiation.

Chaque module contribue au développement de plusieurs compétences issues du référentiel de compétences communes et spécifiques à chaque orientation. De même, l'acquisition de chacune des compétences se construit au travers de plusieurs modules. Pour chaque module, les compétences travaillées sont déclinées en objectifs d'apprentissage. Dans le MScSa, une attention particulière est portée à la diversité des modalités d'évaluation (examen écrit, examen pratique, présentation orale, rapport, etc.). Ces dernières sont décrites dans le descriptif de module et sont réalisées de manière individuelles ou en groupe.

La liste des modules et leur déroulement temporel dans la formation sont présentés dans l'Annexe 2 du présent document.



### **9.1. Les modules du tronc commun, 30 ECTS**

Le tronc commun du MScSa est composé de 5 modules en partie partagées avec le MScSI. Ces modules visent au développement du socle de compétences commune à toutes les orientations (voir Référentiel de compétences communes : Tableau 1).

### **9.2. Modules spécifiques aux orientations et module intégratif, 30 ECTS**

Chaque orientation propose des modules spécifiques en regard des compétences master spécifiques à chaque orientation (Voir Référentiel de compétences spécifiques à chaque orientation : Annexe 1)) ainsi qu'un module intégratif largement partagé par les 5 orientations.

Dans une perspective de réponse à une question professionnelle spécifique à une orientation ou partagée, le module intégratif vise :

- la mise en application des connaissances théoriques en lien avec l'identification et l'analyse critique de la littérature scientifique (Evidence-based practice) ;
- le développement d'un plan d'implémentation des connaissances/bonnes pratiques identifiées (Knowledge Transfer and Exchange).

### **9.3. Travail de master, 30 ECTS**

Le travail de master (TM) correspond à 30 crédits ECTS et consiste à réaliser dans son intégralité une démarche de recherche ou de projet en relation avec l'orientation suivie ou en lien avec l'interprofessionnalité. Ce travail est en prise avec les intérêts de la pratique ou des milieux professionnels de la santé. Il est en principe réalisé à deux étudiant-e-s provenant ou non de la même orientation et aboutit à une production écrite (mémoire de master) et à une soutenance publique devant un jury.

Le TM permet notamment à l'étudiant-e :

- d'élaborer une question de recherche en se basant sur les connaissances existantes ;
- d'identifier l'approche méthodologique quantitative ou qualitative la plus adaptée pour répondre à la question de recherche, et de mettre en œuvre cette méthode ;
- d'analyser et de discuter les résultats obtenus avec la rigueur scientifique nécessaire ;
- de tirer des conclusions et d'élaborer des perspectives pour sa profession sur la base de la démarche entreprise ;
- de rédiger le mémoire de master selon les standards de la communication scientifique ;
- de communiquer sur le travail réalisé de manière claire et efficace.

Le module TM fait également l'objet d'un descriptif de module. De plus, les modalités de réalisation, les exigences et les conditions du TM et de sa défense sont détaillées dans les dispositions d'application TM.

## 10. Planification de la formation

Les modules sont planifiés sur 3 semestres pour la formation à plein-temps et sur 6 semestres au maximum pour la formation à temps partiel. La durée maximale des études est de 6 semestres.

Les étudiant-e-s à temps partiel choisissent les modules auxquels ils-elles s'inscrivent mais sont contraint-e-s de suivre, durant leur premier et deuxième semestre d'études, les mêmes modules du tronc commun que les étudiant-e-s à plein-temps.

Les cours sont planifiés sur des journées entières, en principe les mercredis, jeudis et vendredis. Les modules du tronc commun se déroulent en principe dans les locaux de HES-SO master à Lausanne, au Centre Interprofessionnel de Simulation (CIS) à Genève et au Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV) à Lausanne pour les cours partagés avec le Master ès Sciences en sciences infirmières. Les modules spécifiques aux orientations sont en principe organisés dans les hautes écoles qui organisent l'orientation.

### Répartition des modules selon la forme des études : plein-temps ou temps partiel

**Tableau 3** : Répartition des modules par semestre pour un mode plein-temps.

	Modules	ECTS	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3
30 ECTS	Spécifiques 1 *	10	10		
	Spécifique 2 *	10		10	
	Spécifique 3	5			5
	Intégratif (module largement partagé)	5		5	
30 ECTS	Commun 1	10	10		
	Commun 2	5		5	
	Commun 3	5	5		
	Commun 4	5		5	
	Commun 5	5			5
30 ECTS	Travail de master	30	30		

\* 1 à 2 modules selon les orientations

**Tableau 4** : Répartition des modules par semestre pour un mode temps partiel.

	Modules	ECTS	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3	Sem. 4	Sem. 5	Sem. 6
30 ECTS	Spécifique 1 *	10			10			
	Spécifique 2 *	10				10		
	Spécifique 3	5					5	
	Intégratif (module, largement partagé)	5		5				
30 ECTS	Commun 1	10	10					
	Commun 2	5		5				
	Commun 3	5	5					
	Commun 4	5		5				
	Commun 5	5					5	
30 ECTS	Travail de master	30	30					

\* 1 à 2 modules selon les orientations

## Annexe 1 : Référentiel de compétences spécifiques aux différentes orientations

Orientation Ergothérapie	
Compétences KFH (2009) adaptées	
<b>A. Rôle d'expert</b>	
Am1	Évaluer, critiquer, synthétiser, transférer et utiliser des résultats de recherche dans la pratique clinique (EBP).
Am2	Développer des recommandations, des standards, des procédures d'intervention ; conduire et évaluer leur mise en œuvre.
Am3	Construire des problèmes dans une perspective occupationnelle pour des situations complexes et concevoir des stratégies innovantes pour les résoudre.
Am4	Déployer explicitement des démarches et diverses formes de raisonnements professionnels ; mettre en œuvre une pensée critique.
Am5	Identifier, comprendre et critiquer de manière approfondie les différentes perspectives théoriques, les programmes d'intervention, et les méthodes de recherche qui s'y rapportent, en particulier dans le champ de l'occupation humaine.
Am6	Entreprendre les différentes étapes d'une recherche, y compris interdisciplinaire, sous supervision.
<b>B. Rôle de communicateur</b>	
Bm1	Communiquer de manière claire avec des pairs, avec des non-spécialistes et les médias sur des sujets complexes ou innovants touchant la santé et les occupations humaines.
Bm2	Contribuer au dialogue social et politique local, national et international, sous toutes ses formes, en amenant une perspective occupationnelle.
Bm3	Contribuer à l'établissement de procédures de transmission d'informations écrites et orales efficaces auprès des partenaires dans le système social et sanitaire.
<b>C. Rôle de collaborateur</b>	
Cm1	Promouvoir les apports spécifiques l'ergothérapie dans le cadre de la collaboration interprofessionnelle, de la division du travail et des pratiques de réseau.
Cm2	Mener des débats et contribuer au dialogue avec des pairs, d'autres professionnels de santé et des non-spécialistes en vue d'améliorer les pratiques professionnelles et interprofessionnelles au service des clients et de la société.
<b>D. Rôle de manager</b>	
Dm1	Entreprendre, conduire et gérer des projets de développement et des services d'ergothérapie, en tenant compte des ressources et des implications éthiques.
Dm2	Assurer la gestion d'un service d'ergothérapie et conduire une équipe.
Dm3	Entreprendre, conduire et gérer des projets interprofessionnels.
Dm4	Faire preuve de créativité et d'esprit d'entreprise pour développer des approches innovantes dans des environnements complexes, marqués par l'incertitude.
Dm5	Connaitre et mettre en œuvre des outils d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité des prestations et des services, en tenant compte de l'ensemble des éléments pertinents.
Dm6	Contribuer à l'établissement des règles régissant les pratiques de l'ergothérapie, leur reconnaissance et financement.
<b>E. Rôle de promoteur de la santé (Health Advocate)</b>	
Em1	Promouvoir, auprès des individus et des organisations, la prise en compte des liens entre l'engagement occupationnel, l'environnement, les situations de handicap et la santé.
Em2	Défendre une perspective occupationnelle dans le développement et la mise en œuvre de politiques et de stratégies locales, nationales ou internationales, orientées sur la promotion de la santé.
Em3	Défendre auprès des décideurs l'intérêt de promouvoir l'engagement occupationnel des individus et des groupes/populations comme facteur de santé.
<b>F. Rôle d'apprenant et de formateur</b>	
Fm1	Évaluer, planifier et mettre en œuvre son propre processus de développement professionnel.
Fm2	Concevoir et mettre en œuvre des outils soutenant le développement continu des compétences des ergothérapeutes.
Fm3	Transmettre et disséminer par des publications professionnelles, des conférences ou des cours, son expertise professionnelle et les résultats de ses travaux.
Fm4	Proposer, développer et mener des actions de conseil auprès d'associations d'usagers, de collectivités ou d'entreprises, en amenant une perspective occupationnelle.
Fm5	Proposer, développer, collaborer et mener des actions de formation continue des équipes interprofessionnelles en amenant une perspective occupationnelle.
<b>G. Rôle de professionnel</b>	
Gm1	Évaluer et mettre en œuvre des raisonnements éthiques en relation avec la pratique clinique, la recherche et la formation.
Gm2	Être à l'écoute, évaluer, respecter et soutenir sa propre santé, en relation avec l'environnement de travail.
Gm3	Analyser, critiquer et modifier l'environnement de travail afin de promouvoir la santé des personnes et des professionnels, en amenant une perspective occupationnelle.

## Orientation Nutrition et diététique

Compétences KFH (2009)

### A. Rôle d'expert en diététique

Am1	Dans le contexte sociosanitaire, elles sont les interlocutrices privilégiées pour les questions de nutrition, identifient des problématiques ou des lacunes méthodologiques et développent les pratiques de manière ciblée.
Am2	Elles développent la recherche en nutrition, construisent les évidences et fixent les priorités dans les différents champs d'activités.
Am3	Elles suscitent et introduisent des pratiques novatrices dans les domaines du counseling, des thérapies nutritionnelles, de la formation et de la communication et identifient les indicateurs d'évaluation pertinents.
Am4	Aux niveaux national ou international, elles contribuent à l'élaboration des recommandations nutritionnelles des sociétés savantes et institutions.

### B. Rôle de communicateur

Bm1	Vis-à-vis des autorités et des organismes nationaux et internationaux, elles sont les professionnelles de référence en matière de nutrition humaine.
Bm2	Elles contribuent à mettre à l'agenda politique les problématiques prioritaires du domaine.
Bm3	Elles intègrent de nouveaux courants et notions scientifiques importantes dans leurs champs d'activités et s'assurent de leur diffusion par le biais de multiplicateurs adéquats.

### C. Rôle de collaborateur

Cm1	Pour garantir une vision globale des processus, elles recherchent de manière ciblée les collaborations professionnelles et interprofessionnelles et constituent des réseaux spécifiques.
Cm2	Elles motivent les pairs et les équipes à viser une amélioration continue des pratiques et font progresser les missions et activités professionnelles.
Cm3	Entre professionnels et au sein d'équipes interdisciplinaires, elles gèrent efficacement des situations difficiles et conflictuelles en démontrant une compétence de communication élevée.

### D. Rôle de manager

Dm1	Elles prennent la responsabilité de vastes projets touchant les denrées alimentaires, l'alimentation et la nutrition de sujets sains ou malades.
Dm2	Autour de problématiques nutritionnelles, elles dirigent un groupe de travail ou une équipe et élaborent des stratégies d'accompagnement pour les soutenir dans des processus de prises de décisions complexes dans un contexte d'incertitude.
Dm3	Elles initient et gèrent des projets et des programmes de management par la qualité.
Dm4	Proactives et en prévision du futur, elles garantissent l'ouverture ou l'évolution de champs d'activités.

### E. Rôle de promoteur de la santé (Health Advocate)

Em1	Elles initient des stratégies et participent à l'élaboration de programmes de santé publique, évaluent leur déroulement et leur impact et en retirent des perspectives de développement répondant aux besoins de la population.
Em2	Face aux problématiques nutritionnelles émergentes, elles élaborent et entreprennent des études dont le design est adapté et novateur.
Em3	Elles identifient et décrivent le rôle de la nutrition et de l'alimentation sur la santé de l'homme.

### D. Rôle d'apprenant et de formateur

Fm1	Dans tous les domaines d'activité professionnelle, elles initient et conduisent des projets de recherche et développement qui peuvent déboucher sur de nouvelles voies de compréhension, méthodes et processus de travail ou produits.
Fm2	Elles intègrent des connaissances issues de l'évaluation de l'impact de mesures nutritionnelles ciblées dans une évolution continue des pratiques professionnelles.
Fm3	Elles veillent à ce que les résultats issus de leurs projets de recherche et développement soient rendus publics et les données probantes implémentées dans la pratique professionnelle.
Fm4	Elles rendent compte des avancées résultats et perspectives de la recherche en nutrition humaine en publiant dans les revues scientifiques de référence et en présentant leurs travaux au sein de la communauté scientifique.

### F. Rôle de professionnel

Gm1	Elles développent et promeuvent une pratique professionnelle respectueuse des ressources naturelles et économiques dans une perspective de développement durable.
Gm2	À la poursuite de pratiques innovantes, elles diversifient les compétences professionnelles et les champs d'activités.
Gm3	Elles font évoluer le profil professionnel en regard de l'évolution de la société et du contexte politique.

## Orientation Physiothérapie

Compétences KFH (2009)

### A. Rôle d'expert en physiothérapie

Am1	À la fin de leur formation, les personnes ayant suivi une filière d'études master en physiothérapie ont recours à leurs compétences et aptitudes approfondies du diagnostic différentiel en tant qu'experts du mouvement et de la douleur de même qu'elles disposent d'une capacité de discernement professionnel et scientifique.
Am2	Elles génèrent de nouvelles connaissances/compétences et les mettent en œuvre en examinant de manière critique, en modifiant et en développant de (nouvelles) approches thérapeutiques, des processus physiothérapeutiques basés sur la science, le diagnostic, l'intervention, les résultats et l'évaluation.
Am3	Elles contribuent de manière constructive à la réduction des carences, des insuffisances et des excès du système de santé (approche interprofessionnelle).
Am4	Elles implémentent et évaluent les concepts des sciences de la santé dans le domaine des soins aux patients et de la promotion de la santé.

### B. Rôle de communicateur

Bm1	En collaboration avec d'autres professionnels et les autorités, elles assument un rôle d'expert, notamment en assurant des missions de conciliation.
Bm2	Elles sont capables d'évaluer et de commenter leur propre travail de manière objective et avec le recul nécessaire vis-à-vis d'autres professionnels et des autorités.
Bm3	Elles préparent des informations complexes sur divers sujets et les communiquent vers l'extérieur en tenant compte de leurs destinataires.

### C. Rôle de collaborateur

Cm1	Elles respectent les partenaires avec lesquels elles coopèrent, s'engagent en faveur d'un recours et d'une utilisation équitable des ressources de même qu'elles sont capables de déléguer des travaux en fonction de leur niveau de responsabilité.
Cm2	Elles adoptent un rôle actif et novateur dans le développement d'approches interdisciplinaires.
Cm3	Elles développent et mettent en œuvre des méthodes visant à améliorer les prestations de l'équipe ; elles contribuent à la gestion et à la résolution de conflits au sein de l'équipe.

### D. Rôle de manager

Dm1	Elles gèrent efficacement leurs propres activités pratiques ainsi que leur propre carrière.
Dm2	Elles adoptent un rôle actif dans le travail de synthèse entre ce qui est faisable sur le plan médical, ce qui peut être financé sous l'angle de la politique de la santé et ce qui est souhaitable au plan sociétal.
Dm3	Elles soutiennent efficacement les clients/patients dans la gestion de leurs problèmes de santé en recourant à leurs connaissances du management des processus et de la qualité.
Dm4	Elles sont capables d'assurer la gestion et la direction techniques d'une unité de manière professionnelle en faisant preuve de leadership et mettent en œuvre des concepts novateurs dans le domaine de la physiothérapie.

### E. Rôle de promoteur de la santé (Health Advocate)

Em1	Elles saisissent la portée des facteurs bio-psycho-sociaux qui ont une influence sur la santé et sont capables d'appliquer leurs connaissances en la matière lors de consultations de personnes et de groupes.
Em2	Elles savent comment les directives nationales en matière de santé sont développées et, dans leurs activités professionnelles et cliniques, elles tiennent compte des répercussions de ces directives sur la santé.
Em3	Elles savent comment les directives nationales en matière de santé sont développées et, dans leurs activités professionnelles et cliniques, elles tiennent compte des répercussions de ces directives sur la santé.
Em4	Elles développent des stratégies pour la mise en œuvre de concepts relatifs aux domaines de la promotion de la santé et de la prévention secondaire à l'intention de groupes de clients/patients, de familles et de communes.

### F. Rôle d'apprenant et de formateur

Fm1	Elles disposent de compétences approfondies en matière de recherche ; elles développent, accompagnent et dirigent des projets de recherche, contribuant ainsi à générer et à transmettre de nouvelles connaissances.
Fm2	Elles suivent régulièrement des formations continues ; elles soutiennent l'apprentissage des étudiants, des physiothérapeutes et d'autres professionnels.
Fm3	Elles améliorent la qualité de leur intervention en participant à des congrès, des cours de formation continue et des séminaires et discutent de manière critique leurs résultats de recherche.

### G. Rôle de professionnel

Gm1	Elles sont capables d'analyser les problèmes de la pratique clinique, de les évaluer intégralement et de manière critique afin de proposer des solutions ciblées qui répondent aux besoins et attentes de la société.
Gm2	Elles travaillent de manière hautement professionnelle et efficiente en respectant les principes éthiques de la profession tout en prenant soin de leur propre santé et de leurs ressources.
Gm3	Elles tiennent compte de la diversité des professions de la santé, de la gestion des différents rapports de force dans le cadre de leurs relations professionnelles ainsi que d'une division du travail caractérisée par une approche orientée par le processus et objectif.
Gm4	Elles contribuent de manière significative au développement de leur propre profession, notamment en générant de nouvelles connaissances théoriques spécifiques à la physiothérapie en encourageant et en assurant la mise en œuvre d'une pratique basée sur la médecine factuelle.

## Orientation Sage-femme

Compétences KFH (2009) adaptées

### A. Rôle d'expert

Am1	En s'appuyant sur leur expertise professionnelle, elles évaluent et mettent en perspectives les données de la recherche spécifiques de leur domaine et mettent en œuvre des innovations en réponse à des problématiques de santé.
Am2	Elles évaluent leur pratique professionnelle en tant qu'experte de la santé des femmes et des familles dans le contexte de la formation, de la recherche et du système économique, social et juridique.
Am3	Elles développent la pratique professionnelle et la recherche spécifique à leur domaine au sein des systèmes de santé nationaux et internationaux et promeuvent une vision fondée et novatrice des conceptions professionnelles.

### B. Rôle de communicateur

Bm1	Elles mettent en œuvre et développent de nouvelles méthodes dans les processus de communication intra et interprofessionnels.
Bm2	Elles participent activement et développent une posture argumentée au sein de groupes intra et interprofessionnels permettant des prises de décisions éthiques.
Bm3	Elles argumentent leur rôle social auprès d'autres professions et organisations étatiques par un dialogue fondé et constructif.
Bm4	Elles créent et proposent une politique d'information ciblée, facilitant l'accès des connaissances autour de la prévention de la santé de la femme, de l'enfant et de la famille.

### C. Rôle de collaborateur

Cm1	Elles coopèrent avec des pairs et d'autres professionnels selon des règles de management participatives et actualisées afin d'ajuster les décisions et les pratiques y correspondant.
Cm3	Elles initient et mettent en œuvre les résultats issus de la communauté scientifique à l'attention des professionnels et du public concerné afin d'optimiser les échanges autour des savoirs et de la pratique professionnelle.

### D. Rôle de manager

Dm1	Elles analysent les prestations de soins dans le système de santé Suisse, et sont responsables de la réalisation des procédures de changement envers les collaborateurs et leur entreprise.
Dm2	Elles implémentent des innovations pour la promotion de la santé avec les stratégies spécifiques à chaque organisation, les gèrent de manière appropriée en anticipant les ressources nécessaires au dispositif.

### E. Rôle de promoteur de la santé (Health Advocate)

Em1	Elles organisent et pilotent, dans des commissions interprofessionnelles, un programme approprié de prévention et de promotion de la santé destiné aux femmes, aux enfants et aux familles.
Em2	Elles identifient les potentialités -individu et système- tout au long du processus de santé et les utilisent à bon escient pour la communauté.
Em3	Elles évaluent l'influence des paramètres interculturels dans les processus de santé des femmes et des familles et proposent des orientations aux décideurs et aux médias.

### F. Rôle d'apprenant et de formateur

Fm1	Elles analysent les problématiques de l'exercice professionnel et les résolvent à l'aide de moyens théoriques justifiés et de données probantes. Elles forment les équipes à l'analyse de problématiques professionnelles et à l'implémentation des recommandations pour des offres – inédites ou actualisées - de prestations légitimées.
Fm2	Elles mènent des recherches dans le contexte professionnel et formulent des recommandations pour des offres – inédites ou actualisées - de prestations légitimées.
Fm3	Elles approfondissent et transmettent le savoir spécifique professionnel à l'aide d'outils méthodologiques et pédagogiques. Elles participent à l'organisation et à la transmission des programmes de formation HES – professeurs et étudiants – en intégrant les théories d'apprentissage actuelles.
Fm4	Elles publient les résultats de recherche, afin d'améliorer le savoir professionnel spécifique, en ciblant plus particulièrement les journaux scientifiques, professionnels, les médias ou tout autre acteur du système de santé intéressé par ces nouvelles connaissances. Elles s'engagent dans le développement de la formation continue des pairs en partenariat avec les institutions sanitaires et les associations professionnelles.

### F. Rôle de professionnel

Gm1	Elles évaluent les questions éthiques relatives aux crises récurrentes et/ou ontologiques des femmes et des familles. Elles proposent des recommandations aux individus, aux groupes concernés et intervenants dans le processus de la maternité, de la genèse d'une famille, ainsi que dans les cycles de vie de la femme.
Gm2	Elles analysent les cadres juridiques et financiers du système de santé, en tenant compte du droit aux prestations des individus et des collectivités et proposent des adaptations novatrices.
Gm3	Elles adaptent les tendances actuelles des sciences de la santé dans leur domaine professionnel et proposent des approches novatrices, tout en prenant en compte les aspects historiques de la profession et développent les fondements et le continuum de l'exercice professionnel.
Gm4	Elles contribuent avec détermination au développement et à l'identité professionnelle générée par les nouvelles théories et connaissances du domaine spécifique, les adaptent et les divulguent pour l'exercice professionnel.

**Orientation TRM**

Compétences KFH (2009) adaptées

**A. Rôle d'expert**

Am2	Elles assurent le transfert dans la pratique professionnelle des connaissances issues de la recherche, en particulier les savoirs et pratiques basés sur l'évidence.
Am3	elles contribuent au développement des connaissances scientifiques en identifiant les problématiques de recherche propres à la technique en radiologie médicale et participent à des projets de recherche disciplinaires et interdisciplinaires.
Am4	Elles contribuent à l'innovation technologique en participant à des projets de recherche et de développement de nouveaux appareils en relation avec l'industrie.

**B. Rôle de communicateur**

Bm1	elles présentent les avantages et les inconvénients des options d'examens et de traitements et les défendent sur le plan institutionnel et de la politique de la santé.
Bm2	Elles présentent les résultats des projets de recherche à leurs pairs et aux professionnels de la santé intéressés dans la perspective de leur transfert dans la pratique professionnelle.
Bm3	Elles consultent leurs pairs et les professionnels de la santé pour identifier les problématiques professionnelles susceptibles de fonder des projets de recherche.

**C. Rôle de collaborateur**

Cm1	Elles contribuent à résoudre les problèmes liés au flux de patients et à la collaboration interprofessionnelle.
Cm2	Elles contribuent à définir de nouvelles relations de partenariat avec les médecins cliniciens, les médecins radiologues et les physiciens.
Cm3	Elles contribuent à définir de nouveaux standards pour les prestations de radiologie médicale en prenant en compte les besoins des patients et les contraintes institutionnelles.
Cm4	Elles contribuent à définir le mandat de prestations et les objectifs de leur service de radiologie médicale.

**D. Rôle de manager**

Dm1	Elles élaborent et supervisent la mise en œuvre du système qualité et les procédures d'assurance qualité (radiovigilance, matériovigilance...) de leur service de radiologie médicale.
Dm2	Elles élaborent, conduisent et évaluent des projets pilotes ou des projets de changement au sein de leur service de radiologie médicale.
Dm3	Elles assurent une veille technologique et une veille des besoins de leur service de radiologie médicale pour fonder et faciliter l'acquisition de nouveaux matériels.

**E. Rôle de promoteur de la santé (Health Advocate)**

Em1	Elles exercent leur expertise sur les impacts environnementaux de l'utilisation des radiations ionisantes et d'autres agents physiques.
Em2	Elles élaborent et supervisent la mise en œuvre des concepts et des procédures de gestion des risques technologiques.
Em3	Elles contribuent à la définition du mandat de prestations de leur service de radiologie médicale en valorisant les besoins des patients et de la collectivité.
Em4	Elles contribuent à la définition de standards professionnels conformes à l'intérêt des patients et de la collectivité.

**F. Rôle d'apprenant et de formateur**

Fm1	Elles élaborent et conduisent des projets de recherche dans le domaine de la radiologie médicale et des nouvelles technologies.
Fm2	Elles élaborent et mettent en œuvre des dispositifs de valorisation des connaissances scientifiques dans les pratiques professionnelles.

**G. Rôle de professionnel**

Gm1	Elles valident les pratiques professionnelles innovantes en s'assurant qu'elles respectent les normes de la radioprotection, de la gestion des risques technologiques et du développement durable.
Gm2	Elles conduisent une réflexion permanente sur le consentement éclairé des patients et de l'éthique professionnelle en assurant le lien avec la pratique.
Gm3	Elles réalisent une observation systématique des pratiques professionnelles et valorisent ses résultats auprès des praticiens et des gestionnaires.

**Annexe 2 : Plan d'étude du Master of Science conjoint HES-SO-UNIL en Sciences de la Santé à orientations**

	<b>ECTS</b>
<b>Modules tronc commun</b>	
Méthodologie I	10
Méthodologie II	5
Interprofessionnalité	5
Economie, politique et système de santé	5
La santé : entre individu et société	5
Travail de master	30
<b>Modules spécifiques</b>	
<b>Module commun intégratif</b>	
Evidence-Based Practice / Knowledge Transfer & Exchange	5
<b>Orientation Ergothérapie</b>	
Théories de l'occupation	5
Modèles en ergothérapie, démarches et raisonnements professionnels	5
Interventions spécifiques en pratique avancée de l'ergothérapie	10
Leadership professionnel et communication	5
<b>Orientation Nutrition et Diététique</b>	
Nutrition humaine et métabolisme	5
Food System Management	5
Pratiques avancées et leadership en nutrition et diététique 1	5
Pratiques avancées et leadership en nutrition et diététique 2	5
Epidémiologie nutritionnelle et recherche en nutrition	5
<b>Orientation Physiothérapie</b>	
Pensée critique en physiothérapie	5
L'activité physique auprès de populations spécifiques	5
Interventions en pratique avancée de la physiothérapie	10
Ingénierie Santé, gestion de projet et leadership collaboratif	5
<b>Orientation Sage-femme</b>	
Construction et articulation de savoirs en sciences et pratiques sages-femmes	10
Modèles professionnels dans les sciences sages-femmes à travers le continuum de soins	10
Education pour la santé en périnatalité : enjeu de société	5
<b>Orientation Technique en radiologie médicale</b>	
Imagerie médicale et assurance de la qualité : conception, développement, conduite	10
Technologie, risque et activité professionnelle: conseil, innovation, leadership	10
Fondements scientifiques de la radiologie médicale	5
<hr/> <b>Total : 90 ECTS</b>	